

Envoyé en préfecture le 08/07/2024  
 Reçu en préfecture le 08/07/2024  
 Publié le 08/07/2024  
 ID : 046-214600892:20240628-2024\_048-BF

46089 MAIRIE DE DURAVEL - COMMERCE MULTI-SERVICE  
 Code INSEE COMMERCE MULTI SERVICE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal**

**DECISION MODIFICATIVE N° 1**

**2024-048**

Nombre de membres en exercice 13  
 Nombre de membres présents 9  
 Nombre de suffrages exprimés 9  
 VOTES : Contre 0 Pour 9  
 Date de convocation : 18/06/2024

L'an 2024, le 28 juin, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session sous la présidence de Gérard CALASSOU, Maire.

Objet : Révision de crédits

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 165 : Dépôts et cautionnements reçus		4 000.00 €
<b>TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>		<b>4 000.00 €</b>
R 165 : Dépôts et cautionnements reçus		4 000.00 €
<b>TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>		<b>4 000.00 €</b>

Signataires : BOON Valérie

BROUSSE Valérie	
CALASSOU Gérard	
DARQUES-ROSE Eric	
DAVID Anne-Marie	
DELAIR Annie	
DELTORT Jean-Baptiste	
FAYEMENDY Jacques	
HALL Mary	
LEVASSEUR Cédric	
PEUCH Alain	
ROTTIER Didier	
ROUCH Laurent	

Certifié exécutoire par Gérard CALASSOU, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 08/07/2024 et de la publication le 08/07/2024.

A DURAVEL, le 30/06/2024.

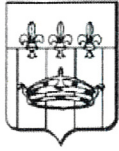
ont signé les membres présents  
 pour extrait conforme  
 Le Maire



46089 Code INSEE	MAIRIE DE DURAVEL - COMMERCE MULTI-SERVICE COMMERCE MULTI SERVICE	Envoyé en préfecture le 08/07/2024 Reçu en préfecture le 08/07/2024 Publié le 09/07/24 ID : 046-214600892-20240628-2024_048-BF
---------------------	--	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal**

2024 - 048



Mairie de  
**DURAVEL**  
Code postal : 46700  
Tél : 05 65 36 50 01  
Fax : 05 65 30 65 63

2024-049

**Nombre de Conseillers**

En exercice : 13  
Présents : 09  
Votants : 09

**OBJET**

**ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES PORTE PAR LES SYNDICATS DEPARTEMENTAUX D'ENERGIES DE L'ARIEGE (SDE09), DE L'AVEYRON (SIEDA), DU CANTAL (SDEC), DE LA CORREZE (FDEE19), DU GARD (SDEG), DE LA HAUTE-LOIRE (SDE43), DES HAUTES-PYRENEES (SDE65), DE LA LOZERE (SDEE), DES PYRENEES-ORIENTALES (SYDEEL66), DU TARN (SDET) ET DU TARN-ET-GARONNE (SDE82) POUR L'ACHAT ET LA VALORISATION D'ENERGIES, L'ACHAT DE FOURNITURES, DE SERVICES OU DE TRAVAUX EN MATIERE D'EFFICACITE ENERGETIQUE**

**Certifié exécutoire**

Reçu en Préfecture  
Le  
Publié ou notifié  
le

Envoyé en préfecture le 17/07/2024

Reçu en préfecture le 17/07/2024

Publié le 17/07/2024

ID : 046-214600892-20240703-2024\_049-DE

# REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt quatre, le trois juillet à 20 h 30,  
Le Conseil Municipal de la commune de DURAVEL, Lot, dûment convoqué,  
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de  
Monsieur Gérard CALASSOU, Maire.

**Date de la convocation du Conseil Municipal : 28.06.2024**

**Présents** : MM. CALASSOU, PEUCH, ROTTIER, Mmes DELAIR,  
DAVID, M. ROUCH, Mme BOON, MM. DARQUES-ROSE, Mme HALL.

Excusée : Mme BROUSSE.

Absent : MM. LEVASSEUR, DELTORT, FAYEMENDY.

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie DAVID

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de l'Energie,

Vu le Code de la commande publique,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la convention constitutive jointe en annexe,

Considérant que le Syndicat Départemental d'Energies de l'Ariège (SDE09), le Syndicat Départemental d'Energie du Département de l'Aveyron (SIEDA), le Syndicat Départemental d'Energie du Cantal (SDEC), la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FEEE19), le Syndicat Départemental d'Energie du Gers (SDEG), le Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Loire (SDE43), la Fédération Départementale d'Energie du Lot (FDEL), le Syndicat Mixte d'Electrification du Gard (SMEG), le Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement de la Lozère (SDEE), le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées (SDE65), le Syndicat Départemental d'Energie et d'Electricité du Pays Catalan (SYDEEL 66), le Syndicat Départemental d'Energie du Tarn (SDET) et le Syndicat Départemental d'Energie de Tarn-et-Garonne (SDE82) :

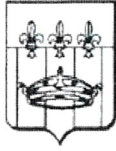
- ont constitué un groupement de commandes pour l'achat et la valorisation d'énergies, l'achat de fournitures, de services ou de travaux en matière d'efficacité énergétique dont le SDET (Syndicat Départemental d'Energies du Tarn) est le coordonnateur ;

- qu'en leur qualité de membres pilotes dudit groupement, seront les interlocuteurs privilégiés des membres du groupement situés sur leurs territoires respectifs.

Considérant que la commune de Duravel, au regard des ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

Etant précisé que la commune de Duravel sera systématiquement amenée à confirmer son engagement à l'occasion du lancement de chaque marché ou accord-cadre passé dans le cadre du groupement pour ses différents besoins.

.....



Mairie de  
**DURAVEL**  
Code postal : 46700  
Tél : 05 65 36 50 01  
Fax : 05 65 30 65 63

2024-049

**Nombre de Conseillers**

En exercice : 13  
Présents : 09  
Votants : 09

**OBJET**

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES PORTE PAR LES SYNDICATS DEPARTEMENTAUX D'ENERGIES DE L'ARIEGE (SDE09), DE L'AVEYRON (SIEDA), DU CANTAL (SDEC), DE LA CORREZE (FDEE19), DU GARD (SDEG), DE LA HAUTE-LOIRE (SDE43), DES HAUTES-PYRENEES (SDE65), DE LA LOZERE (SDEE), DES PYRENEES-ORIENTALES (SYDEEL66), DU TARN (SDET) ET DU TARN-ET-GARONNE (SDE82) POUR L'ACHAT ET LA VALORISATION D'ENERGIES, L'ACHAT DE FOURNITURES, DE SERVICES OU DE TRAVAUX EN MATIERE D'EFFICACITE ENERGETIQUE

**Certifié exécutoire**

Reçu en Préfecture  
Le  
Publié ou notifié  
le

Envoyé en préfecture le 17/07/2024

Reçu en préfecture le 17/07/2024

Publié le 17/07/2024

ID : 046-214600892-20240703-2024\_049-DE

# REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt quatre, le trois juillet à 20 h 30,  
Le Conseil Municipal de la commune de DURAVEL, Lot, dûment convoqué,  
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de  
Monsieur Gérard CALASSOU, Maire.

**Date de la convocation du Conseil Municipal : 28.06.2024**

**Présents :** MM. CALASSOU, PEUCH, ROTTIER, Mmes DELAIR,  
DAVID, M. ROUCH, Mme BOON, MM. DARQUES-ROSE, Mme HALL.

**Excusée :** Mme BROUSSE.

**Absent :** MM. LEVASSEUR, DELTORT, FAYEMENDY.

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie DAVID

.....

Au vu de ces éléments et sur proposition de Monsieur le Maire, le  
Conseil Municipal :

- décide de l'adhésion de la commune de Duravel au groupement de  
commandes précité.

- approuve la convention constitutive du groupement de commandes  
jointe en annexe à la présente délibération.

- autorise Monsieur le Maire à signer de la convention constitutive pour  
le compte de la commune

- prend acte des missions dévolues aux Membres Pilotes décrites au  
5.2 de la convention constitutive et que le membre Pilote de son département  
(ou que le Membre Pilote auprès duquel il a été fait part du souhait d'adhésion  
au Groupement pour les membres dont le siège est localisé en dehors des  
départements des Membres Pilotes) ou par défaut le coordonnateur, demeure  
l'interlocuteur privilégié de la commune.

- prend acte des missions dévolues au coordonnateur décrites au 4.2 de la  
convention constitutive et autorise notamment le coordonnateur à signer les  
marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de  
commandes pour le compte de la commune de Duravel, et ce sans distinction  
de procédures.

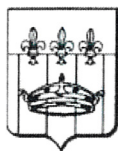
- s'engage à régler les sommes dues aux titulaires des marchés retenus  
par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget.

- habilite le coordonnateur à solliciter, en tant que de besoin, auprès des  
gestionnaires des réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité ainsi  
que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux  
différents points de livraison de la commune de Duravel.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire  
Gérard CALASSOU

Mairie de  
**DURAVEL**  
Code postal : 46700  
Tél : 05 65 36 50 01  
Fax : 05 65 30 65 63

2024-050

**Nombre de Conseillers**

En exercice : 13  
Présents : 09  
Votants : 09

**OBJET**

**ATTRIBUTION**

**DE**

**CHEQUES**

**CADEAUX**

**Certifié exécutoire**

Reçu en Préfecture

Le

Publié ou notifié

le

Envoyé en préfecture le 23/07/2024

Reçu en préfecture le 23/07/2024

Publié le 23/07/2024

ID : 046-214600892-20240703-2024\_050-DE



# REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt quatre, le trois juillet à 20 h 30,  
Le Conseil Municipal de la commune de DURAVEL, Lot, dûment convoqué,  
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de  
Monsieur Gérard CALASSOU, Maire.

**Date de la convocation du Conseil Municipal : 28.06.2024**

**Présents** : MM. CALASSOU, PEUCH, ROTTIER, Mmes DELAIR,  
DAVID, M. ROUCH, Mme BOON, M. DARQUES-ROSE, Mme HALL.

**Excusés** : Mme BROUSSE, MM. DELTORT, FAYEMENDY.

**Absent** : M. LEVASSEUR

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie DAVID

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles  
L 731-1 à 5,

Vu les règlements URSSAF en matière d'action sociale,

Vu l'avis du Conseil d'Etat du 23 octobre 2003 (n°369315),

Vu l'arrêt n°10DA01514 de la cour administrative de Douai en date du  
27 mars 2012,

Vu la question écrite au gouvernement du 12 novembre 2013 n° 21032,

Considérant que les prestations d'action sociale, individuelles ou  
collectives, sont attribuées indépendamment du grade, de l'emploi ou de la  
manière de servir (art.L731-3 du CGFP),

Considérant qu'une valeur peu élevée de chèques cadeaux attribués à  
l'occasion de Noël n'est pas assimilable à un complément de rémunération,

Considérant que l'assemblée délibérante reste libre de déterminer les  
types d'actions, le montant des dépenses, ainsi que les modalités de leur mise  
en œuvre,

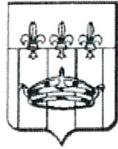
Considérant la volonté de la commune d'attribuer un chèque cadeau à  
l'occasion de Noël pour ses agents,

Considérant les actions de la Communauté de Communes de la Vallée  
du Lot et du Vignoble en faveur de la revitalisation commerciale et de la  
dynamisation du commerce et de l'artisanat sur l'ensemble du territoire,

Considérant que ces actions prennent d'autant plus d'importance dans le  
contexte économique tendu que vivent actuellement les commerçants, les  
artisans mais aussi les agents de la collectivité,

Considérant le caractère universel du dispositif de chèques cadeaux  
locaux, que les agents pourront utiliser à leur guise pour des dépenses  
localisées dans tous types de points de vente adhérents au dispositif,

.../...



Mairie de  
**DURAVEL**  
Code postal : 46700  
Tél : 05 65 36 50 01  
Fax : 05 65 30 65 63

2024-050

**Nombre de Conseillers**

En exercice : 13  
Présents : 09  
Votants : 09

**OBJET**

**ATTRIBUTION  
DE  
CHEQUES  
CADEAUX**

**Certifié exécutoire**

Reçu en Préfecture  
Le  
Publié ou notifié  
le

Envoyé en préfecture le 23/07/2024

Reçu en préfecture le 23/07/2024

Publié le 23/07/2024

ID : 046-214600892-20240703-2024\_050-DE

Reçu en préfecture

# REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt quatre, le trois juillet à 20 h 30,  
Le Conseil Municipal de la commune de DURAVEL, Lot, dûment convoqué,  
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de  
Monsieur Gérard CALASSOU, Maire.

**Date de la convocation du Conseil Municipal : 28.06.2024**

**Présents** : MM. CALASSOU, PEUCH, ROTTIER, Mmes DELAIR,  
DAVID, M. ROUCH, Mme BOON, M. DARQUES-ROSE, Mme HALL.

**Excusés** : Mme BROUSSE, MM. DELTORT, FAYEMENDY.

**Absent** : M. LEVASSEUR

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie DAVID

././.

Le Conseil Municipal décide :

Article 1 : la commune de Duravel attribue des chèques à l'ensemble du personnel communal et à la personne qui assure les remplacements régulièrement à l'école.

Article 2 : ces chèques cadeaux sont attribués à l'occasion de la fête de Noël dans les conditions suivantes :

- chèques cadeaux, par le biais d'un prestataire,
- chèques cadeaux d'un montant de 190 €.

Article 3 : ces chèques cadeaux seront distribués aux personnes début décembre pour les achats de Noël.

Ils devront être utilisés dans l'esprit de cadeau. Ils ne pourront en aucun cas être utilisés pour l'essence, le tabac, les débits de boisson, les jeux de hasard.

Article 4 : les crédits prévus à cet effet seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6488.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire  
Gérard CALASSOU